

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret N° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

Lycée polyvalent Théophile Roussel
15 Rue Docteur Yves Dalle
48200 SAINT-CHELY-D'APCHER

Votre Siren/Siret :

Etablissement bénéficiaire Siret :
19480496900013

Contact de l'entreprise :

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Votre masse salariale 2021 : _____

€

X 0,68 % _____

€

Solde Ecole de 13 % TA 2021 : _____

€

Subvention en Matériel déductible : _____

€

Bonus Alternant déductible : _____

€

Montant de Votre Versement : _____ € Code UAI de l'Ecole : 0480688M

Au profit de l'Ecole : Lycée polyvalent Théophile Roussel

Mode de règlement :

Virement

Adresse Mail : gest.0480688m@ac-montpellier.fr
Titulaire du compte : Lycée polyvalent Théophile Roussel
15 Rue Docteur Yves Dalle 48200 SAINT-CHELY-D'APCHER
IBAN FR76 1007 1480 0000 0010 0137 554 BIC TRPUFRP1

Mentionne votre n° de Siret en libellé de virement

Mode de règlement :

Chèque

Banque : _____

N° _____

A l'ordre de : L'agent comptable du lycée polyvalent Théophile Roussel